

## PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon 00 U 4 6 9

## ARRETE nº

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'hôtel, 2 rue Port-Royal à UZES (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite

- VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret modifié du 18 mars 1924,
- VU la loi nº 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilté des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés;
- VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;
- VU l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 10 mai 1954 de la façade sur rue, de la toiture correspondante, de la grille du balcon sur cour et de la rampe en fer forgé de l'escalier de l'immeuble, 2 rue Port-Royal à UZES (Gard);
- La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 4 mai 2000;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

Considérant que l'hôtel, 2, rue Port-Royal à UZES (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de l'architecture et des décors intérieurs, surtout de la salle du rez-de-chaussée qui présente une structure et un décor exceptionnel, unique dans la région ;

Considérant la nécessité de donner une mesure de protection à l'immeuble en attente de l'examen de la demande de classement initiée sur proposition de la CRPS ;

## ARRETE

Article 1er: Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'hôtel situé 2 rue Port-Royal à UZES (Gard), figurant au cadastre section AY, sur la parcelle n° 521, d'une contenance de 4a 90ca, et appartenant conjointement à Monsieur BALMASSIERE Emile Paul, né le 30 janvier 1913 à Saintes (Charentes Maritimes) et à son épouse Madame BONNEFOY Simone Marie, née le 23 novembre 1914 à Ouzouer sur Loire (Loiret), demeurant ensemble 2 rue Port-Royal à UZES (Gard).;

Ceux-ci en sont propriétaires par acte du 31 juillet 1965 passé devant Maître Jean PRIVAT, notaire à Uzès (Gard) et publié au bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 3 septembre 1965, vol.6548, n° 28;

- <u>Article 2</u>: Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 10 mai 1954 susvisé ;
- Article 3: Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.
- Article 4: Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le 3 1 JUIL. 2000

Bytt ampliation, Le Chard de Mission,

Daniel COMSTANTIN

J.C. DEDIEU

Département : GARD Commune : UZES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

\_\_\_\_

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NIMES 2

67 RUE SALOMON REINACH 30032 30032 NIMES CEDEX 1

tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67 cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : AY
Feuille : 000 AY 01
Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 16/07/2013

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

